



AGRO-SAÔNE

Le bulletin technique grandes cultures de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Numéro 21 - 26 juin 2018

<u>Retrouvez tous les numéros du bulletin AGRO-SAONE</u> et consultez également les Bulletins régionaux <u>BSV Grandes Cultures</u> et Infobio sur <u>www.franche-comte.chambagri.fr</u>

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



tacebook



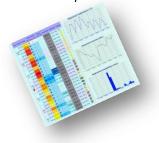
Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

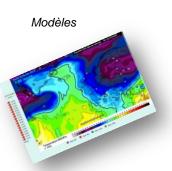
Suivez-nous sur



METEO

Pluie et températures





Pas d'eau cette semaine passée et pas d'eau annoncée pour la semaine à venir.

2018 - pluviométrie et températures



		70								
POSTE	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
	Temp MOYENNE		Temp MOYENNE		Temp MOYENNE		Temp MOYENNE		Temp MOYENNE	
Mois	(°C)	Pluie (mm)	(°C)	Pluie (mm)	(°C)	Pluie (mm)	(°C)	Pluie (mm)	(°C)	Pluie (mm)
Janvier	6,7	167,1	6,7	206,7	6,4	184,7	6,3	155,3	6,5	226,2
Février	1,2	45,4	1,1	39,4	1,0	46,3	0,7	40,6	0,9	46,2
Mars	5,9	145,7	5,5	108,8	5,1	138,5	5,6	109,0	5,2	100,9
Avril	13,4	51,8	13,0	44,3	12,8	57,8	14,0	52,4	13,0	43,5
Mai	16,1	98,6	16,0	154,7	15,9	92,7	16,4	94,7	15,8	103,9
Juin	19,3	50,6	19,1	33,1	18,9	39,2	18,9	32,2	18,7	52,1
Juillet										
Août										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Décembre										
Total	10,4	559,2	10,2	587,0	10,0	559,2	10,3	484,2	10,0	572,8



REGLEMENTATION PAC 2018

PAC 2018 - SIE dérobées - Rappel

La culture dérobée, *au sens SIE PAC*, est une surface implantée <u>par un semis</u>, suite à la récolte de la culture principale (présente sur la période 15 juin-15 septembre), d'un <u>mélange</u>, au <u>même moment</u>, de semences d'<u>au moins 2 espèces autorisées</u> par la règlementation.

Nouveauté 2018: Pour être valorisée en SIE, cette dérobée doit avoir levé et être présente sur une durée de 8 semaines déterminées pour chaque département. En Haute-Saône, cette période de présence obligatoire est du 13 aout au 08 octobre 2018. Sur cette période, cette dérobée ne doit pas bénéficier de traitements phytopharmaceutiques. En outre, la culture dérobée ou à couverture végétale peut être fauchée et pâturée ou récoltée avant destruction du couvert, sous réserve qu'un couvert soit toujours vivant, couvrant, présent et visible durant les 8 semaines de présence obligatoire.

Avant le 13 août, il est possible de déclarer une modification de localisation ou de couvert sur votre dossier PAC 2018 sans pénalité! Contactez la chambre d'agriculture au 03.84.77.14.69 pour modifier si besoin votre déclaration.

Pour les abonnés MesP@rcelles (cliquez)







Stade et état des cultures

Semis du 11/04 – premières fleurs!







MAIS

Stade et état des cultures

Les premiers panicules sont visibles.

Premières fleurs femelles et mâles sur un maïs précoce





Semis de trèfle d'Alexandrie à la volée après binage du maïs – zéro désherbage! photo du 10/06/2018

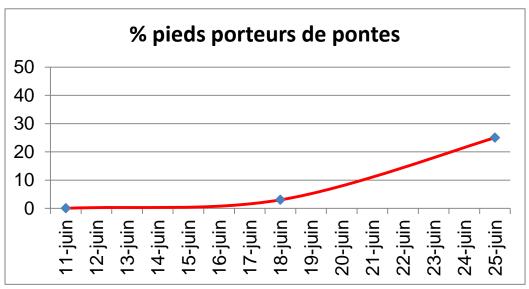


Pyrale

Les parcelles à risque sont rares, une seule a pour l'instant été identifiée dans notre réseau d'observation.

Par conséquent, il apparait intéressant économiquement de raisonner l'intervention insecticide des maïs grains.

Sur la seule parcelle à risque du réseau, le pourcentage de pieds porteurs de pontes est passé de 3 à 25% en une semaine.



... on y observe parfois deux pontes sur une même feuille.









Conseil

La date de traitement chimique optimale commencera cette fin de semaine jusqu'à dans 15 jours (du 28/06 au 13 juillet). En effet, des larves se « baladent» et le pic de vol et de ponte sera certainement atteint cette fin de semaine, début semaine prochaine.

Pour des raisons d'efficacité, il conviendra de réaliser les traitements insecticides après les températures chaudes annoncées (>32°C) pour le week-end prochain.

Pour celles et ceux qui souhaitent raisonner le traitement et qui ont le temps (chantiers de récolte en cours), la recherche des pontes peut être réalisée cette fin de semaine.

Une dose de CORAGEN 0.08I/ha suffira pour les traitements à la date optimale.

Seuil de nuisibilité approximatif : 10% de pieds porteur d'une ponte

Il n'existe qu'une technique pour réaliser une analyse de risque pertinente pour la pyrale : c'est le contrôle des pontes.



Pour cela, il suffit de regarder les **faces inférieures de toutes les feuilles** sur une cinquantaine de pieds. Les pyrales déposent leurs œufs le long de la nervure centrale. Lors du contrôle de pontes, il apparait intéressant de les marquer pour suivre l'évolution des stades et comptabiliser le nombre de pontes de semaines en semaines.

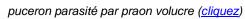
Seuil de nuisibilité approximatif : 10% de pieds porteur d'une ponte

Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaquettes dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Pontes fraîches	Ponte de quelques jours couleur crème	Ponte « tête noire » prête à éclore	Ponte éclose	Ponte parasitée par trichogrammes



Les auxiliaires des pucerons sont très nombreux, œufs de syrphe ci-dessous et







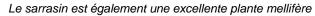




Cultures dérobées

Avec la récolte précoce des céréales et notamment des orges, pourquoi ne pas tenter la double culture. Le sarrasin est tout à fait adapté au semis derrière orge.

Un semis de maïs précoce pour ensiler ou une variété très précoce de soja peuvent également être tenté ...





Et voir la fiche sarrasin (cliquez)



Soja en dérobé derrière orge - photo 2014







Couverts et associations

Pour le choix des couverts, voir bulletin Agrosaône N°10 page 18 du 10 avril ! (cliquez)





AMBROISIE

Les ambroisies sont visibles. Surveillez les parcelles de maïs, soja, tournesol et même les céréales, les bords de route et les abords des habitations.

La lutte contre l'ambroisie est obligatoire par arrêtés préfectoraux dans toute la Franche-Comté.

Pour consulter les arrêtés, cliquez sur le <u>lien suivant</u> :







<u>L'Ambroisie</u> est poilue





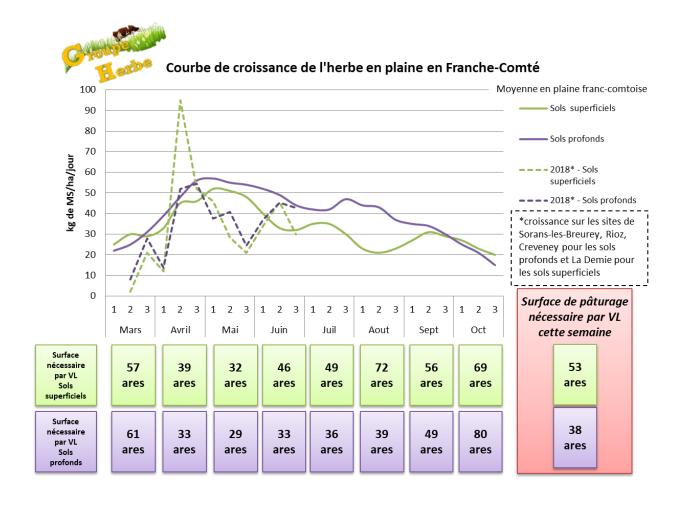




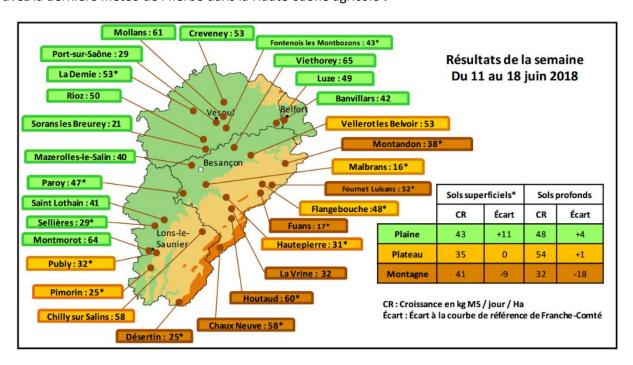
Le coin de l'herbe

Cumul actuel degrés-jours 200 – 220 °C 300 - 350 °C 500 - 550 °C 700 - 800 °C 1000 °C 1200 °C (base janvier) (base février) (base février) (base février) (base février) (base février) Début Début épiaison **Tallage** Epi 5 cm **Floraison** floraison Enrubannage, **Apport azote** Mise à l'herbe Fin déprimage Foin précoce Foin tardif ensilage °C en base N57 1539°C au février 1599°C au Vauvillers) St Loup-s-Semouse 24/06/18 24/06/18 Jussey Luxeuil les Bains N19 Combeaufontaine 1541°C au 24/06/18 Vesoul 1599°C au Villersexel 24/06/18 Gray 1576°C au 24/06/18





Retrouvez la dernière météo de l'herbe dans la Haute-Saône agricole!





<u>Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône</u> 17 quai Yves Barbier - BP 20189

70004 VESOUL Tél.: 03 84 77 14 00

Site internet: www.franche-comte.chambagri.fr

Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour toute interrogation sur une spécialité phytosanitaire, se référer au site https://ephy.anses.fr/

Un référentiel produits phytosanitaires est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés.

Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...





La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.





